

## Inscription rentrée 2026 - Liste des pièces à fournir par voie postale

### A l'adresse suivante :

CHU Clermont-Ferrand

Institut de Formation des Manipulateurs en Electroradiologie Médicale

1, Boulevard Winston Churchill

63003 CLERMONT-FERRAND

### DANS LES 15 JOURS A COMPTE DE LA VALIDATION SUR PARCOURSUP

- ✚ Fiche d'inscription 2026-2029
- ✚ La grille des mensurations afin de commander les tenues
- ✚ Copie de votre pièce d'identité recto et verso en cours de validité. Pour les ressortissants hors CE, copie du passeport **et** du titre de séjour en cours de validité
- ✚ 1 photo d'identité sous format numérique (format JPG) à transmettre à [crossi@chu-clermontferrand.fr](mailto:crossi@chu-clermontferrand.fr)
- ✚ Une attestation d'inscription à la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC). A télécharger sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Le montant de cette contribution est de 105€ (tarif 2025-2026).
- ✚ 1 R.I.B. ou R.I.P à **votre nom** ou celui de vos parents pour les étudiants mineurs.
- ✚ Un certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté. A défaut, l'attestation de recensement.
- ✚ Une attestation d'assurance Responsabilité Civile **ou** Attestation Scolaire
- ✚ 1 chèque à l'Ordre de Monsieur le **Trésorier Principal** à déposer en même temps que votre dossier d'inscription → 178 €
- ✚ La photocopie de votre baccalauréat


**Si vous avez passé les épreuves en 2026, il conviendra d'adresser la copie du relevé de notes dès réception.**

### AU PLUS TARD LE JOUR DE VOTRE RENDEZ-VOUS A LA MEDECINE DES ECOLES

Vous recevrez une convocation par mail par la médecine des écoles du CHU de Clermont-Ferrand, il faudra vous munir :

- ✚ des 3 fiches de renseignements médicaux
- ✚ d'un certificat médical émanant d'un médecin attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine. Ce certificat doit mentionner que la numération globulaire et la formule sanguine sont normales et

attester notamment l'absence de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) (arrêté du 30 mars 1999)

 de votre carnet de santé

**Les documents médicaux seront à transmettre directement à la médecine des écoles lors de votre rendez-vous.**